



Mathieu Laensberg

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

EXTÉRIEUR.

AMÉRIQUE.

Santiago (Chili), le 25 janvier.

Le congrès souverain du Pérou, calme et tranquille sous la protection du libérateur Bolivar, s'est principalement occupé, depuis les premiers jours de septembre dernier, de l'acte qui doit fixer la destinée des Péruviens. La constitution, longtemps méditée et discutée, a enfin été décrétée par ce corps composé des hommes les plus vertueux et les plus éclairés du Pérou, et il y a prêté serment le 13 novembre, dans une séance solennelle et spéciale. Le lendemain 14, le président de la république, don Bernardo Torre-Tagle, se rendit, accompagné des principaux officiers du gouvernement, dans le sein du congrès pour y jurer également fidélité à la constitution. Voici la formule de son serment :

Jurez-vous devant Dieu de défendre la religion catholique, apostolique et romaine, et de ne souffrir l'exercice d'aucune autre dans la république ? — Je le jure. — Jurez-vous d'observer et de faire observer la constitution politique de la république péruvienne, décrétée et sanctionnée par le congrès constituant, ainsi que toutes les lois de l'état ; de ne porter aucune atteinte à la représentation nationale, ni à l'inviolabilité de ses membres, ce qui serait attaquer les droits des peuples qu'ils représentent ? — Je le jure. — Jurez-vous de remplir fidèlement les fonctions que la nation vous a confiées ; de n'avoir jamais en vue que les intérêts de cette même nation ; de respecter sa liberté politique et les droits individuels et sociaux de tous les Péruviens ; et déclarez-vous qu'on ne devra pas vous obéir dans ce que vous pourriez faire contrairement à ces obligations, et que tout acte ou ordre par lequel vous contreviendriez à ce que vous avez juré, devra être considéré comme nul et de nulle valeur ? — Je le jure. — Si vous êtes fidèle à vos sermens, que Dieu vous récompense ; sinon, la nation vous rend responsable conformément aux lois.

Le 20 du même mois, la constitution a été proclamée dans la capitale du Pérou avec toute la pompe, toutes les cérémonies et toute la majesté qu'exigeait cet acte solennel.

Le 21, les principales autorités civiles et militaires se réunirent dans le palais du gouvernement, et prêtèrent aussi serment à la constitution sous la forme suivante :

Jurez-vous devant Dieu et sur les saints Evangiles d'observer et de faire observer la constitution politique de la république péruvienne, sanctionnée par le congrès constituant, et d'être fidèles au gouvernement ? — Nous le jurons. — Si vous êtes fidèles à vos sermens, que Dieu vous récompense, etc.

Les autorités inférieures ont prêté le même serment entre les mains de leurs chefs dans toutes les villes, tous les villages et toutes les paroisses de la république, et le *Te Deum* a été chanté à cette occasion dans toutes les églises.

Voici la formule du serment de l'armée.

Jurez-vous devant Dieu et sur vos armes d'observer et de faire observer la constitution politique de la république péruvienne, sanctionnée par le congrès constituant ; de ne pas faire usage de la force que la nation vous a confiée, pour détruire les droits sacrés que cette constitution assure ; de ne pas obéir au chef qui vous donnerait des ordres contraires à ces droits, à ceux de la représentation nationale, et à l'inviolabilité de ses membres ; jurez-vous que, comme citoyens armés pour la défense de la liberté, vous vous déclarerez, au contraire, contre ce chef ? — Nous le jurons. — Si vous tenez vos sermens, que Dieu vous récompense ; si non, vous perderez l'honneur.

Comme les pouvoirs extraordinaires confiés au libérateur Bolivar par le décret du congrès souverain, en date du 10 septembre dernier, et ceux de même nature, qui ont également été accordés au gouvernement dans les circonstances présentes, se trouvent incompatibles avec quelques-uns des articles de la constitution, et qu'il est nécessaire de laisser encore ces pouvoirs dans leurs intégrités entre les mains du libérateur et du président de la république, le congrès a rendu le décret suivant quelques jours avant la promulgation de la constitution :

Don Joseph Bernardo Tagle, président de la république du Pérou, le congrès souverain a décrété ce qui suit :

Le congrès constituant du Pérou, pour éviter que la publication de la constitution politique de la république, ne contrarie l'objet important du décret du 10 septembre dernier, qui confie au libérateur

Simon Bolivar la suprême autorité militaire et politique directoriale, avec tous les pouvoirs ordinaires et extraordinaires propres et indispensables pour assurer l'indépendance et la liberté du Pérou ; pour éviter aussi que cette promulgation ne paralyse les pouvoirs confiés pour le même objet au président de la république, a déclaré et déclare ce qui suit : Sont suspendus les articles de la constitution incompatibles avec l'autorité et les pouvoirs que nous avons donnés au libérateur, et avec ceux que possèdent le gouvernement, de prendre les mesures les plus énergiques et les plus efficaces pour le salut de la patrie, jusqu'à ce que les circonstances de la présente guerre ne soient plus les mêmes, ce jugement du congrès, et que la présente et si indispensable mesure ne soit plus nécessaire.

Lima, le 11 novembre 1823.
MANUEL SALAZAR Y BAQUIANO, président ; MANUEL MUELLE, secrétaire ; MIGUEL OTERO, secrétaire.

ALLEMAGNE. — Vienne, le 1er juin.

Le capitain-pacha a débouché, le 1er mai, des Dardanelles dans l'Archipel. On ne sait rien de positif sur la destination de sa flotte. On croit cependant qu'il a ordre d'attaquer Ipsara et Samos. L'entreprise serait périlleuse : ces îles, ainsi que celles d'Hydra et de Spezia, sont hérissées de batteries et de retranchemens. Il est donc plus probable que l'amiral ottoman se bornera à ravitailler les places de l'île de Négrepont, menacées par les Grecs depuis l'automne dernier.

Les lettres du consulat d'Alexandrie, en date du 7 mai, ne peignent pas la catastrophe du Caire comme aussi terrible qu'on l'avait représentée d'abord. Ni l'incendie ni la peste n'empêcheront le vice-roi de fournir à la Porte les secours qu'il lui a promis. (*Observateur autrichien*. V. Grèce et Londres.)

Heidelberg, le 5 juin.

On vient de publier aujourd'hui une circulaire du gouvernement du duché de Nassau, qui est importante sous bien des rapports. Il en résulte qu'un ecclésiastique catholique, remplissant de hautes fonctions dans ce pays, s'est permis d'une manière illégale d'entrer en correspondance avec un nonce papal, de lui adresser des rapports et de lui transmettre des pétitions ; qu'il n'a été soustrait que par sa mort à la peine qui aurait été prononcée contre lui à cause de cette violation de ses devoirs de sujet ; mais qu'un autre ecclésiastique catholique, qui a reçu la réponse du nonce de la cour de Rome à ces pétitions, et qui l'a publiée sans la soumettre au préalable au gouvernement nassauvien, et sans attendre sa décision, a subi sa peine bien méritée.

On vient de faire connaître à tous les curés catholiques du duché de Nassau que des délits de la nature dont on vient de faire mention, commis par des ecclésiastiques exerçant les fonctions sacerdotales, seront à l'avenir envisagés comme une renonciation à leurs fonctions.

Francfort, le 7 juin.

La *Gazette universelle* donne, sous la rubrique d'Odessa, le 16 mai, la traduction d'une partie de la note remise par lord Strangford au divan : note dont il a été souvent fait mention, et ayant pour objet d'engager la Porte à accéder aux vœux ardents de la cour de Londres, en satisfaisant aux demandes de la Russie, pour parvenir enfin au rétablissement des relations amicales entre les deux états. (C'est en réponse à cette note, que le divan a transmis le 9 avril dernier à l'ambassadeur anglais celle que nous avons donnée dans notre numéro 57.) Le traducteur observe que les concessions faites depuis cette époque, par la Porte, sont moins le fruit des efforts diplomatiques du noble lord, que l'effet qu'a produit sur le divan la catastrophe du Caire.

SUISSE. — Bâle, le 5 juin.

L'enseignement mutuel, contre lequel il y avait eu pendant assez long-temps des préjugés en Suisse, fait chaque jour plus de progrès, depuis qu'on parvient à se convaincre de l'excellence de cette méthode d'enseignement. Plusieurs de nos gouvernemens suisses le protègent d'une manière très-prononcée, et restent sourds aux clameurs d'une faction d'obscurans qui voudraient replonger le peuple dans la barbarie.

ESPAGNE. — Madrid, le 2 juin.

Dans un rapport adressé le 16 avril dernier par don Chacon, commandant la goëlette de S. M. C. le Candor, au commandant de la marine royale à la Havane, il lui rend compte de la prise, à l'abordage, de la goëlette colombienne Juanita, capitaine M. Peneau, qui a péri dans le combat, ainsi que son second, et plus de la moitié de l'équipage. L'affaire a eu lieu le 5 avril à 40 milles de la pointe Mantenillos. Le 7, le capitaine Chacon fut chassé par 5 bâtiments colombiens; le 8, il les perdit de vue; mais le même soir, il rencontra la division royale aux ordres du capitaine de vaisseau Laborde qui se mit à la poursuite des Colombiens, dans la direction que Chacon lui indiqua.

(Gazette de Madrid.)

— On a arrêté à Sarragosse les anciens chefs de la Foi Bessières, Romanillo, Léon, et Royo.

Léon et Royo devaient passer dans cette province pour se mettre à la tête de leurs anciens partisans. A Igualada, Manresa, Vich, Olot, Berga, Solsona et autres villes, les miliciens ont déclaré qu'ils se soulèveraient plutôt que de remettre leurs armes ainsi que le dernier règlement l'exige. Dans toutes ces villes, à l'exception d'Igualada, il n'a pu rentrer aucun constitutionnel. Il y a 2 jours qu'à Berga la populace assaillit deux femmes dont les maris avaient servi dans les troupes constitutionnelles. L'une fut assommée sur la place; l'autre parvint à se sauver avec un bras cassé.

— Il paraît que dans les environs de Tortose il y a eu quelques troubles, puisqu'on mande que le général royaliste Chambo est sorti de cette ville avec des troupes et quelques pièces de campagne.

— Les craintes qu'avait inspirées la fermentation qui régnait dans le bas Aragon, commencent à se dissiper depuis l'arrestation du général Royo, et la fuite des généraux Capapé et Chambo; cependant l'esprit d'exaltation gagne quelques villes de la partie méridionale de la Catalogne.

— La lutte engagée entre le ministère et le conseil de Castille finira, dit-on, au désavantage du dernier et du ministre de la justice, lequel, s'est réuni aux conseillers qui ont signé la représentation.

— Toutes les lettres d'Aranjuez s'accordent à dire que la journée d'hier, jour de Saint-Ferdinand, a été brillante, et que l'affluence à la cour était immense. Voici ce qu'écrivit un correspondant: « On parle beaucoup d'une circulaire que le conseil de Castille a reçu ordre hier de communiquer aux archevêques et évêques du royaume pour qu'ils fassent prêcher dans leurs diocèses la paix, l'union, et l'oubli de tout ressentiment. On dit également que le roi donnera ensuite une charte constitutionnelle à l'Espagne sous le nom de *juero español* (droit des Espagnols); qu'un décret va paraître pour rendre aux *afrancesados* tous leurs anciens grades et honneurs; et enfin que la cour, qu'on supposait devoir retourner à Madrid dans deux ou trois jours, ne s'y rendra qu'après la saison des bains.

L'établissement de la police n'a pu encore avoir lieu à Sarragosse.

« Les lettres de Valence du 25 parlent avec assez de détail d'un événement auquel a donné lieu à Requena (ville fort riche près de Valence), la publication de l'amnistie: il paraît, suivant ces lettres, qu'immédiatement après cette publication, un certain nombre d'individus se répandit dans les rues, faisant entendre des cris en faveur de l'ex-constitution; que les femmes se montrèrent parées de rubans verts, qui était la couleur constitutionnelle; enfin quelques-unes de ces lettres vont jusqu'à dire que la pierre de la constitution avait été remise à sa place. Des troupes seraient sorties de Valence pour apaiser ce tumulte scandaleux. Du reste, il paraît que tout s'est borné à des cris, et qu'aucune insulte ne fut faite aux personnes connues par leurs sentimens royalistes. » (Journ. ult.)

— On nous mande encore de Valence que les troupes qui venaient de se mettre en route pour Reguesa n'avaient d'autre objet que celui d'arrêter diverses personnes de cette ville qui, au moment où la nouvelle de l'amnistie y était parvenue, l'avaient accueillie aux cris de *vive la constitution!* et en donnant d'autres preuves aussi peu équivoques de leur attachement au système aboli.

— M. Paz-Méridio, chargé de la police en Navarre, paraît avoir donné trop d'extension aux exceptions portées par le décret d'amnistie, car il a fait arrêter des royalistes très-prononcés, par ce qu'ils étaient fonctionnaires publics au 20 mars 1820. Le marquis d'Alazan, capitaine-général de Navarre, était lui-même parmi ces personnes; en sorte qu'il a fallu que le conseil de Navarre consultât le gouvernement sur le véritable esprit d'amnistie.

ANGLETERRE. — Londres, le 7 juin.

« Quelle que soit la communication que les ministres pourront faire au parlement, avant la clôture de la session, au sujet de l'Amérique méridionale, il n'est nullement question quant à présent de reconnaître aucun des nouveaux états de cette partie du globe. » (Sun.)

(Le Courier fait entendre le contraire.)

— Dans une réunion nombreuse de marchands de Liver-

pool qui a eu lieu samedi dernier, on a signé une pétition adressée au roi en son conseil, pour supplier S. M. de reconnaître l'indépendance des états de l'Amérique du Sud. On se flatte que cet exemple sera suivi par la métropole et les autres villes commerciales de l'Angleterre.

— Il paraît que le gouvernement Portugais n'a pas encore abandonné le projet d'expédition pour le Brésil, au contraire, la gazette du 18 contient un avertissement du bureau de la marine, par lequel on invite les propriétaires de navires qui seraient disposés à les employer au transport des troupes de l'expédition, à envoyer au bureau de la marine un état de ces bâtimens et à faire connaître les conditions auxquelles ils désireraient traiter pour leur frêt. (Etoile.)

(Les journaux anglais ont annoncé postérieurement que l'expédition contre le Brésil est provisoirement abandonnée.)

— D'après les dernières nouvelles de la Gazette-Officielle de Rio-Janeiro les troupes portugaises qui avaient capitulé à Monte-Video, ont quitté cette place le 6 mars, pour se rendre en Portugal. L'armée brésilienne commandée par le général Lecor, y est entrée le 2 du même mois. Il ne reste donc plus aucun militaire étranger dans ce vaste empire. Plusieurs adresses avaient été envoyées par l'armée, on y félicitait l'empereur d'avoir dissous l'assemblée législative.

— C'est par des lettres de lord Cochrane que l'on a appris que ses différends avec le gouvernement brésilien sont arrangés à l'amiable. Dans une entrevue qu'il a eue avec l'empereur, celui-ci lui a assuré que tous les bruits qu'on répandait en assurant que les vues de S. M., étaient contraires à celles du parti constitutionnel, étaient faux.

— On a reçu des dépêches de Sierra-Léone. Elles sont datées du 14 février, et il n'y est fait aucune mention de sir Ch. Macarthy. On doit donc regarder comme certain que ce général a péri dans la défaite que les Aschantis ont fait éprouver à nos troupes.

— Il a été ouvert à Calcutta une souscription destinée à venir au secours des Grecs. Le 8 janvier cette souscription se montait déjà à 18,764 sicca roupies (environ 47,000 fr.)

La somme souscrite aux États-Unis pour venir au secours des Grecs, monte à 6600 liv. st. (165,000 fr.)

— Il est arrivé à Liverpool un bâtiment qui a quitté la rade de Pernabuco le 16 avril. Le port est toujours strictement bloqué par une escadre brésilienne.

— Les gazettes de New-York arrivent en ce moment: elles sont du 9 mai.

On y voit que les Espagnols sont toujours maîtres du fort Saint-Juan d'Ulloa, et, par conséquent, du port de la Vera-Cruz. Les mexicains ne peuvent plus communiquer avec la mer que par Alvarado. 2 frégates suffiraient pour leur enlever cette faible ressource. (Etoile.)

— Les nouvelles du Bengale sont extrêmement affligeantes. Une disette presque totale de riz a semé la consternation parmi les naturels du pays, dont ce grain, comme l'on sait, est la principale et même l'unique nourriture. Mais si l'on se plaint de la disette dans les environs de Calcutta, on éprouve déjà toutes les horreurs de la famine dans le district de Madras. Le peuple se porte avec une telle furie au magasin où le gouverneur fait faire journellement une légère distribution, que les baïonnettes n'effrayent pas ces malheureux affamés. On voit errer dans les campagnes des enfans abandonnés par leurs parens, enfin on trouve des cadavres sur les grandes routes. La peste, pour surcroît de malheur, ne peut tarder à se manifester: on sait qu'elle est la compagne inséparable de la famine.

Du 8. — Les fonds de l'Amérique méridionale ont éprouvé quelque amélioration. Le nouvel emprunt de Colombie est au pair; celui du Mexique gagne 174 pour cent. L'emprunt de France est coté à 16 1/4.

— D'après les lettres de Panama, le meilleur esprit régnait dans le département de l'isthme de ce nom, récemment annexé à la république de Colombie. Le bruit s'étant répandu que des troupes françaises devaient être débarquées près de Parma, toute la population mâle avait pris aussitôt les armes.

Le Sun affirme que l'ex-empereur Iturbide ne retourne au Mexique que dans l'intention très-positive d'y servir la cause du roi d'Espagne. « Quelque contradiction qu'éprouve cette nouvelle, dit le journaliste anglais, nous la donnons pour certaine. »

— On annonce de Péra que le vice-roi d'Egypte s'est refusé à envoyer à la Porte un corps d'armée pour agir contre les Grecs. On présume que l'état d'agitation dans lequel se trouve l'Egypte a pu déterminer le vice-roi à ce refus. Des nouvelles d'Alexandrie parlent également des troubles sérieux qui existent au Caire et dans les environs. (Voyez art. de Grèce.)

— On mande de Portsmouth que la bombarde l'Etna a été mis à la voile pour le blocus d'Alger, le 5 courant. Plusieurs barques canonnières ont suivi la même destination. (Il n'est donc pas vrai que les différends entre l'Angleterre et Alger soient arrangés.)

— Le *National Intelligencer*, du 6 mai, donne des nouvelles de la Martinique, et annonce qu'un grand nombre de gens de couleur de cette colonie, exilés successivement comme ayant pris part à la dernière insurrection, sont arrivés à leur destination.

FRANCE. — Paris, le 10 juin.

M. le prince de Polignac, ambassadeur de France près la cour de Londres, doit partir vendredi 11 de ce mois pour retourner à son poste : M^{de}. la princesse de Polignac doit l'accompagner.

— Quarante missionnaires doivent arriver incessamment à Lyon. C'est la première fois que cette ville aura eu une mission depuis la restauration. (Etoile.)

— M. le duc de Plaisance, Lebrun, ancien archi-trésorier, est très-gravement malade à Sainte-Mesme, près de Dourdan. M. le duc Charles de Plaisance, son fils, et M. le comte de Chabrol-Volvic, son gendre, se sont rendus hier auprès de lui.

— L'arrêt interjeté par M. Tissot du jugement prononcé contre lui par le tribunal de police correctionnelle, devait être jugé aujourd'hui par la même cour. Mais à la requête de l'appelant, l'affaire a été remise au mois de juillet sans indication de jour.

— On appellera vendredi prochain, à l'audience de la 7^e. chambre correctionnelle, le procès de MM. le comte de Labourdonnaye, Sanlot-Bagnenault et Lemoine-Desmares, tous les trois propriétaires par égale portion de l'*Aristarque français*.

— Un individu, âgé de 19 ans, connu sous le nom de Joseph, accusé de vol avec tentative de meurtre, avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité, et avait subi la flétrissure; conduit au bagne de Rochefort, il a été reconnu du sexe féminin et se nommer Marie. La cour d'assises du département du Lot, dans la séance du 16 mai, sans assistance de jurés, après l'audition de plusieurs témoins et sur la déclaration des hommes de l'art a déclaré par son arrêt que l'individu Marie, du sexe féminin, était le même qui avait été condamné sous le nom de Joseph, le 3 août 1822.

— La femme Bracq condamnée à mort par la cour de Douai, pour crime d'empoisonnement de sa belle-mère, a été exécutée le 12 mai dernier sur la place publique de cette ville. Montant avec le plus grand calme sur la fatale charrette, elle s'est constamment entretenue avec l'ecclésiastique qui l'accompagnait. Arrivée sur l'échafaud, elle s'est agenouillée et a fait publiquement l'aveu de son crime. Après l'exécution, l'ecclésiastique, qui n'avait pas quitté l'échafaud, a adressé aux nombreux spectateurs un discours sur les dangers des passions, qui a produit la plus vive sensation.

— On vient de recevoir par le paquebot la *Stefania*, arrivé au Havre, les journaux de New-York jusqu'à la date du 10 mai inclusivement. Voici en substance ce que ces feuilles offrent de plus important :

Un journal de Buenos-Ayres, en date du 10 février, reçu à Boston, contient des nouvelles du Chili qui annoncent que Valdivia a été pris par Quintanilla, qui s'était avancé de Chiloe à la tête d'environ 4,000 hommes. Le directeur Freyre s'était mis en marche pour combattre avec le corps qui avait fait sa retraite de l'Intermedios à Coquimbo.

— Des lettres récentes de Grèce, venues par différentes voies, s'accordent à dire que l'harmonie est maintenant rétablie par les Hellènes. La résistance de Colocotroni était entre-eux, à ce qu'il paraît, le plus grand sujet de division; mais ce chef ayant été fait prisonnier, conduit d'abord à Hydra, envoyé ensuite devant le gouvernement grec, a présenté une justification qui a été admise, et à la suite de cette réconciliation on lui a confié le commandement de 10,000 hommes pour aller en Crète reprendre l'offensive contre les Turcs. L'une de ces lettres apportées par un bâtiment grec, commandée par le capitaine Botasi, venu de Candie à Marseille dans une traversée de 20 jours, annonce que la flotte turque a été aperçue dans les parages de Scio. (V. art. Grèce.)

— Chambre des députés, séance du 9 juin. M. Mousnier Buisson, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les retraites a accordé aux juges, lit son rapport et annonce que la commission a adopté le projet à l'unanimité. La discussion de cette loi aura lieu vendredi et lundi elle s'occupera de la loi sur les comptes.

Du 11. — On prétend que le successeur de M. de Châteaubriant est définitivement nommé, mais que sa nomination ne sera connue qu'après le retour du courrier qui est parti pour aller la lui annoncer.

— On dit que M. Bertin de Vaux, l'un des propriétaires du *Journal des Débats*, a donné sa démission de la place de conseiller-d'état, et qu'elle a été refusée.

La baisse continue. La rente, privée pour le moment de ses plus puissans appuis, est livrée à la classe, à la vérité peu nombreuse, mais très-active, des *baissiers*. Ils profitent de la circonstance, et deviennent ainsi le fléau de ceux qui avaient depuis si long-temps opéré par la hausse.

— Il n'y a pas apparence que les espérances de conquête de certains journaux, se réalisent dans l'Amérique du Sud. Depuis quelques mois les affaires de Colombie ont pris un aspect de stabilité tout à fait rassurant. Le gouvernement de la république a continué de suivre un système satisfaisant d'administration intérieure, il a reçu des principales puissances civilisées des assurances ou des ouvertures qui doivent amener promptement son entière consolidation. Les Etats-Unis, moins à cause du voisinage, que par l'effet d'une politique libérale, ont été les premiers à former, avec Colombie, des relations d'amitié et de commerce. Leur envoyé, M. Dendessen, n'a laissé aucun doute sur la franchise des intentions de son cabinet, et sur l'efficacité de son alliance. Le discours de ce digne Américain, au vice-président du congrès colombien, est un monument qui marquera dans l'histoire de l'affranchissement de l'Amérique du Sud. Les paroles du consul anglais y occuperont aussi quelque place. Les journaux de Londres ne contiennent point encore le discours qu'il a prononcé lors de sa réception, ils se bornent à dire qu'il a donné l'assurance que nulle puissance n'interviendrait dans les affaires politiques de Colombie. Mais on ne peut juger sur cette déclaration, que le langage du consul de la Grande-Bretagne aura été digne du peuple dont il représente les intérêts. Il est à croire aussi que nous ne resterons pas en arrière de ces deux nations. Nous avons vu déjà le gouverneur de la Martinique, répéter au vice-président de la Colombie, des protestations de neutralité au nom de la France; nous avons appris par les gazettes de Caracas, qu'un agent français, chargé d'une mission diplomatique, allait se rendre dans la capitale de la république. Ces démarches ne peuvent manquer de tourner à l'avantage de l'Amérique du sud, et d'avoir une grande influence sur les résolutions des autres puissances, sans en excepter l'Espagne. (Courrier français.)

BOURSE du 10 juin. — 5 p. olo consol. — Jouiss. du 22 mars 102 fr. — Act. de la banque, —

I N T É R I E U R.

ROYAUME DES PAYS-BAS.

Bruxelles, le 13 juin.

Un arrêté de S. M. du 20 avril dernier disposé sur le mode de nomination des employés des prisons. Il en résulte que les commandans dans les maisons de correction, de force et de réclusion et dans celles de détention militaire, les géoliers des maisons d'arrêt, les commis, les ministres du culte; les instituteurs, les directeurs du travail, les commis ou teneurs de livres, les gardes-magasins, et les contre-maîtres seront nommés par le roi: les autres places seront conférées par les gouverneurs.

— S. M. a pris, le 26 mai dernier, un arrêté qui contient de nouvelles dispositions sur la faveur accordée aux pauvres, aux établissemens de charité, aux communautés des différens cultes, etc., de plaider *gratis* en justice avec exemption de tout droit.

— On mande de Elseneur le 29 mai. Des voyageurs dignes de foi assurent qu'une commission du Storting norvégien nommé dans son sein n'a point adhéré à la demande du roi concernant le *veto* absolu.

— M. le chevalier Reinhold, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas près de la cour de Rome, est arrivé, le 6 de mois à Hambourg.

Liège, le 13 juin.

Voici l'adresse présentée au roi, par les états-généraux, sur l'état de l'agriculture :

« Sire, nous avons examiné avec une attention toute particulière et digne de l'importance de l'objet, les documens concernant l'état de l'agriculture, que V. M. a bien voulu nous faire communiquer à la suite du discours prononcé par elle à l'ouverture de cette session.

« Depuis cette époque, la baisse du prix des céréales a continué d'une manière alarmante, et est devenue telle qu'il semble urgent de secourir l'industrie agricole par des mesures efficaces.

« Pleins de confiance dans la sagesse de V. M. et rassurés par les soins constants qu'elle apporte à la conciliation des intérêts divers, nous osons la supplier de prendre de nouveau cette matière en considération.

« Nous offrons à V. M., avec l'hommage de notre profond respect, la réunion de nos efforts pour contribuer par les moyens les plus convenables à l'emploi des remèdes salutaires qu'une sage prévoyance pourra suggérer.

— Le commissaire-général de la guerre fera adjuger, le

19 de ce mois, la fourniture des chevaux indigènes nécessaires pour la remonte ordinaire de la cavalerie.

Les conditions sont déposées au bureau d'expédition du département de la guerre, à La Haye, ainsi que chez les agens dudit département à Deventer, Gand, Anvers, Maëtrich et Namur, et chez M. le commandant de place à Bruxelles, où un chacun pourra en prendre connaissance.

— On lit dans un journal de Paris que S. M. le roi de France a souscrit à la collection complète, en 16 volumes, du *Journal d'agriculture, d'économie rurale et des manufactures du royaume des Pays-Bas*. Il recommande cet ouvrage aux agriculteurs et propriétaires français « qui y trouveront, dit-il, les meilleures doctrines sur l'art agricole de la Belgique, l'un des pays les mieux cultivés de l'Europe. »

Nous joignons nos vœux pour que cette glorieuse réputation nous soit conservée, à ceux qui se trouvent si bien exprimés dans la respectueuse adresse à S. M., que nous insérons plus haut. (J. de la Belgique.)

— Le 29 du mois dernier, un incendie a éclaté dans un taillis de bois, appartenant à M. le comte de Mercy d'Argenta, nommé le Sedron, en la commune de Marchin, province de Liège. Environ un bonnier de bois a été la proie des flammes. On ignore la cause de cet événement.

— On annonce la publication d'une nouvelle sous le titre d'*Islaor ou le Barde Chrétien*, par M. de Salvandy, auteur de *Don Alonzo*.

— On parle beaucoup d'une nouvelle édition corrigée de *Martyrs*, avec un chapitre de plus.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Zante, 12 mai. — Voici le résumé succinct des événemens de l'Orient qui sont venus à notre connaissance depuis vingt jours. C'est le 21 mars, à neuf heures et demie du soir, que l'arsenal du Caire a sauté. La perte se monte à 6472 hommes, parmi lesquels on compte le kiabey de Méhémet-Ali et deux pachas.

Les Wahabites, conduits par un Santon, ont réoccupé toute l'Arabie, massacré les garnisons turques et déclaré la guerre à Méhémet-Ali pacha, contre lequel toute la Haute-Égypte est en insurrection.

Le sultan a convoqué, pour le mois de juin prochain, à Constantinople, un grand divan composé de tous les pachas, Aïas et mollas de son empire. La Moldavie et la Valachie ne seront point encore évacuées pendant le cours de cette campagne.

Moustai-pacha et Omer-Brionces se préparent de nouveau à entrer en campagne, en donnant l'assurance à ceux qu'ils enrôlent que cette année sera la dernière de la lutte contre les Grecs.

Du côté des Grecs, tout est dans un état prospère. Des télégraphes pour le jour et des signaux à feu pendant la nuit, établis dans toutes les îles, les tiennent sur tous les points de la mer Egée, au courant des moindres mouvemens des Turcs, étonnés de se trouver prévenus de quelque côté qu'ils se présentent. C'est ainsi qu'une de leurs divisions navales, composée de dix-huit transports, vient d'être surprise, battue et détruite par les Hellènes aux attéragés de la Sude. Cet événement, arrivé la veille de Pâques, a été suivi du débarquement de 3000 insurgés qui ont encore une fois renfermé les mahométans dans les forteresses.

Le dernier envoi de 50,000 livres sterling, provenant de Londres, est arrivé ici. C'est le colonel Stanhope et Lazare Condouriotis qui sont à la tête de l'administration des finances, qui se composent, pour le moment d'une valeur de 200,000 livres sterling en monnaie d'Espagne, appelée *douros*.

Maurocordato se trouve dans ce moment à Vrachori pour y régler plusieurs affaires importantes avec les stratarques de l'Étolie et de l'Acarnanie; relativement aux événemens de la prochaine campagne.

On annonce dans ce moment l'arrivée à Navarin, du chevalier Edouard Blaquieres, avec de nouveaux fonds, des armes et des munitions de guerre. On parle aussi de l'envoi d'un parlementaire expédié par Méhémet-Ali Pacha d'Égypte; cette dernière nouvelle mérite confirmation.

L'*Observateur autrichien* est l'objet de la critique du journal de Missolonghi, intitulé *la Chronique*, qui réfute ses prophéties d'une manière sensée, en lui prouvant qu'il n'a jamais rien entendu aux événemens de l'Orient.

On se prête ici un exemplaire de l'*Histoire de la Régénération de la Grèce*, de M. Pouqueville, qui nous est parvenu par la voie de Londres. On en donnera incessamment des extraits dans tous les journaux de la Grèce, qui sont, jusqu'à présent: *le Télégraphe*, *la Chronique*, *l'Ami des Lois*, et *la Gazette d'Athènes*. Cet ouvrage sera un monument pour la Hellade.

On vient de découvrir une foule d'antiquités précieuses à Sparte et à Olympie.

Erythrée, vulgairement appelée Négrepont, continue à

être vivement assiégée par Odyssée; et, si les Turcs ne secourent promptement cette place importante, elle succombera.

On vient d'installer à Nauplie une presse envoyée au gouvernement Hellénique par M. Firmin Didot; c'est la seconde dont ce savant typographe a fait don aux Grecs.

C'est à l'archevêque de Tripolitza que Colocotroni est redevable du pardon qui lui a été accordé pour la résistance momentanée qu'il avait opposée aux volontés de son gouvernement.

Nauplie et Tripolitza sont occupées par les troupes grecques, et tout y est rentré dans l'ordre.

Le gouvernement de l'Élide est confié aux éparques qui sont Sissinis, de Gastoni et Calamsgdarsis, de Patras.

Le gouvernement hellénique a adressé aux habitans de la Grèce, sous la date du 4 mai, une proclamation portant convocation des assemblées primaires qui feront choix des électeurs appelés à nommer les députés au congrès qui doit s'ouvrir à Tripolitza dans les premiers jours de juin.

On mande de Corfou: on ne connaît qu'imparfaitement les mesures prises par les Grecs pour la campagne actuelle. On sait seulement que c'est Maurocordato qui jouera le principal rôle, et que c'est sous ses ordres que combattront les principales forces grecques. Il est pourvu de sommes considérables; l'artillerie et les munitions ne lui manquent pas. On lui a annoncé l'arrivée dans le port de Missolonghi d'une flottille grecque, afin d'empêcher, à l'aide de ce renfort, le débarquement de la flotte turque dans le golfe de Patras. Ce qu'on dit cependant de son plan d'opérations ne paraît pas très-probable, car il est à présumer qu'il doit être subordonné à celui que les Turcs auront concerté, et dont il pourra avoir connaissance. Ainsi, les détails qu'on en publie ne sont que des conjectures; mais on sait que Maurocordato a rappelé ses troupes de la Livadie. La plus grande activité règne en Morée. Diamanti menace la Macédoine. Odyssée reste toujours en Négrepont.

— Une autre lettre de Corfou, du 11 mai, dit: qu'un bâtiment anglais était poursuivi dans le golfe de Missolonghi par quatre vaisseaux barbaresques; mais trois bâtimens grecs l'ayant aperçu volèrent à son secours et furent assez heureux pour le tirer du danger. Un combat s'en suivit. Un des bâtimens barbaresque, tomba au pouvoir des Grecs, et les trois autres se sauvèrent à Lépante.

BOURSE D'ANVERS. — Du 11 juin.

EFFETS PUBLICS. — Au commencement de la bourse, ils ont été offerts; mais ensuite il s'est montré des acheteurs et les cours se sont améliorés jusqu'à la clôture.

CHANGES. — L'amsterdam court a été demandé à 1, 118 1/2 p; il ne s'est rien traité en Londres; le Paris court s'est placé au pair; les deux mois à 518 1/2 p; le Francfort et le Hambourg sont rares et demandés.

MARCHANDISES. — Il s'en est peu traité: quelques petits lots de café Brésil ont été payés de 39 1/2 à 40 1/4 cents.

15,000 Liv. bois jaune ont été payés fl. 5.

Il s'est vendu 200 caisses sucre Havane, blanc grisâtre, dont le prix est inconnu.

Il s'est écoulé dans le courant de la semaine environ 30,000 liv. sucre méliés; les 3 liv. ont été payés de fl. 22 95 cents à fl. 26 05 cents, et les 5 liv. de fl. 21 90 cents à fl. 23 95 cents, en entropôt. La mélasse n'a pas subi de variations.

Les affaires en grain ont été plus animées; il y a eu quelques demandes: le froment blanc s'est payé de fl. 4 29 à fl. 4 50 cents; le roux fl. 5 04 cents; le seigle fl. 3; l'orge d'hiver de fl. 2 89 à fl. 3; l'avoine à fourrage fl. 1 75 cents, et celle à brasser fl. 2.

Les grains oléagineux sont restés sans affaires.

Il y a eu une vente publique de 200 balles café Batavia ce matin: un seul lot fut payé 38 1/2 cents, et le surplus de 39 à 39 1/2 cents.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 12 juin.

Naissances: 1 garçons, 4 filles.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A louer, pour en jouir de suite, une belle et commode habitation avec raffinerie de sel, pressoir à l'huile, activé par un ruisseau; écuries, étables, granges, etc., convertis en ardoises, cour, jardins, étangs, bosquet, closières et prairies garnis de bons arbres fruitiers et autres dans leur pleine force. Cette propriété ne forme qu'un ensemble d'environ 530 perches, 130 palmes, (six bonniers mesure locale), clos de hayes vives, situé à Seilles, entre Huy et Namur, sur la rive gauche de la Meuse, et à portée de cette rivière. S'adresser à Huy, chez M. l'avocat Honlet; à Namur, chez M. Lemaire, procureur royal, et chez M. Frère, à Frocourt, commune d'Eghezée.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant. Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume. Le prix des annonces est de deux sous par ligne.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire Marché au Bois; à Maëtrich chez Mde. veuve Lefebvre-Renard, libraire; et chez les directeurs de postes.